



Détruire les mythes qui créent et justifient les inégalités

Le système économique actuel profite grandement aux plus riches au détriment de la classe moyenne et de la classe ouvrière. Pour justifier ce système, on s'appuie parfois sur des théories qui se sont révélées fausses. En examinant les données probantes, on constate qu'en plus d'être faux, ces mythes sont nuisibles.

Mythe n° 1 : le marché fonctionne mieux sans intervention de l'État

Le premier mythe, et peut-être le plus répandu, est la théorie selon laquelle le meilleur moyen d'assurer la prospérité de tout le monde est de limiter l'intervention de l'État pour permettre au marché de fonctionner sans entrave.

Cette philosophie est parfois appelée l'économie du laissez-faire. Le fondement de ce point de vue est que les marchés sont le moyen le plus efficace de distribuer toutes les ressources; toute interférence avec les marchés et leur fonctionnement entraînant des pertes économiques pour la société. Les gouvernements devraient donc en faire le moins possible en matière de fiscalité, de réglementation ou de prestation de services.

Or, comme la plupart d'entre nous le savent par expérience, ce n'est pas si simple. La concurrence sur le libre marché ne fonctionne de cette manière que si personne n'a assez de pouvoir pour fixer les prix. Le pouvoir d'influencer les prix peut provenir de la part de marché qu'on détient

ou de l'inégalité de l'information entre acheteurs et vendeurs. Plus un marché s'approche d'un monopole (un seul vendeur) ou d'un monopsonne (un seul acheteur), plus les résultats seront inéquitables et plus grandes seront les possibilités de profit. Ces dernières sont généralement assurées par une sous-rémunération de la main-d'œuvre et une surfacturation de la clientèle, ou encore par l'exploitation de celles et ceux qui ne disposent pas d'autant de pouvoir.

Au cours de cette ère du « libre marché » qui a commencé au début des années 1980, les gouvernements ont assoupli la réglementation, diminué l'impôt des entreprises et l'impôt sur la fortune, affaibli les protections existantes en matière de travail, réduit les transferts sociaux

et, en général, façonné les marchés au profit d'une minorité de privilégiés. Les résultats de cette expérience globale sont évidents. Le « libre marché » distribuera toujours plus de richesses au sommet, parce que les gens au sommet finissent toujours par avoir plus de pouvoir et d'influence. Nous avons besoin d'un acteur neutre, l'État, pour intervenir afin de mettre un terme aux inégalités extrêmes et de redistribuer la richesse équitablement dans la société.

Mythe n° 2 : si on augmente la taille du gâteau, tout le monde en profitera

Selon ce deuxième mythe, si le produit intérieur brut (PIB) croît, tout le monde en profitera, parce que chacun aura une plus grosse part du gâteau. En vertu de ce mythe, les

Suite à la page 2



gouvernements devraient se concentrer sur la croissance de l'économie et non sur la redistribution de la richesse, car la redistribution consiste simplement à prendre une part du gâteau aux plus riches pour la donner aux autres.

Or, les grandes entreprises peuvent aussi accroître leur « productivité » en trouvant des moyens de payer moins leur main-d'œuvre pour la même production ou en se tournant vers l'automatisation. Dans ces deux cas, leurs gains sont puisés dans les poches des travailleurs. Ainsi, la croissance d'une entreprise ne se traduit pas nécessairement en ajouts d'emplois ou en augmentations de salaire. Habituellement, les riches PDG et actionnaires récoltent la grande partie des bénéfices de cette croissance. En 2019, le PDG moyen au Canada gagnait plus de 200 fois le salaire moyen de sa main-d'œuvre, une augmentation spectaculaire par rapport à 1998, où ce ratio était de 104:1.

En fait, l'image du gâteau illustre mal le fonctionnement réel de l'économie. L'économiste Kate Raworth préfère l'analogie du beigne, dont l'extérieur représente les ressources naturelles limitées et l'intérieur, nos assises sociales. Tout modèle qui soustrait les gens, les soins non rémunérés, les infrastructures publiques et notre environnement naturel de sa compréhension de l'économie est voué à donner de mauvaises réponses.

Mythe n° 3 : le « ruissellement » de la richesse vers le bas profite à tout le monde

Selon le mythe du « ruissellement », si on diminue les impôts des plus riches ou des grandes entreprises pour améliorer leur situation, tout le monde en profitera car les investisseurs et les entreprises réinvestiront leurs économies d'impôt dans la création d'emplois et la croissance de l'économie.

Dans une étude publiée en décembre 2020, les économistes



David Hope et Julian Limberg de la London School of Economics ont analysé plus de 50 ans de diminutions d'impôts pour les plus riches dans 18 des principaux pays européens et nord-américains de l'OCDE. Ils ont conclu, de manière très convaincante, que la théorie du ruissellement ne tient pas la route : les réductions d'impôts ne stimulent pas la croissance et ne créent pas d'emplois, elles ne font qu'accroître les inégalités.

Si on veut améliorer la qualité de vie de tout le monde au Canada, y compris des plus riches d'entre nous, on doit s'assurer que les individus et les entreprises les plus riches paient leur juste part au lieu de leur donner plus d'argent.

Mythe n° 4 : taxer les riches, c'est du vol

Le mythe selon lequel augmenter les impôts des riches est une sorte de vol repose sur la prémisse que ces gens méritent de garder leur argent parce qu'ils ont travaillé pour l'accumuler, qu'ils l'ont gagné et qu'on ne devrait pas les imposer davantage simplement parce qu'ils ont réussi. Les super-riches eux-mêmes soutiennent souvent qu'on ne devrait pas leur demander de payer plus, car ils ont créé nos emplois et notre richesse (voir mythe n° 3). Souvent, ils menacent même (implicitement ou explicitement) de quitter le pays s'ils doivent payer plus d'impôt.

Les gouvernements ont façonné les marchés pour permettre cette accumulation extrême de richesses au détriment de la majorité; ils ont donc la responsabilité de réécrire les règles pour rendre le système plus équitable.

Les entreprises bénéficient d'importantes infrastructures publiques, comme les routes, les chemins de fer, les ports et les aéroports, mais elles bénéficient aussi de programmes sociaux gouvernementaux. En d'autres termes, les gouvernements ne volent pas de l'argent aux plus riches lorsqu'ils perçoivent des impôts plus élevés; ils perçoivent un rendement basé sur la contribution des infrastructures publiques aux bénéfices privés.

Changer le système

Ces mythes sont constamment cités, malgré les preuves qui démontrent leur fausseté. On les utilise pour nier les inégalités ou justifier l'inaction, ce qui, dans le monde d'aujourd'hui, rivalise avec le déni climatique qui vise aussi à contrer l'action sur un enjeu qui nécessite une attention urgente. Les gens qui détiennent une grande richesse et un grand pouvoir n'ont aucun intérêt à changer le système. Ils s'opposent à de tels efforts. Si on veut changer les choses, il faudra s'atteler à une tâche énorme.

Cet extrait est tiré du nouveau livre d'Angella MacEwen intitulé Share the wealth! How we can tax Canada's super-rich and create a better country for everyone, coécrit avec Jonathan Gauvin, directeur des politiques au Nouveau Parti démocratique du Canada. Vous voulez en lire plus ? Demandez à votre bibliothèque publique ou à une librairie indépendante de votre région d'en commander un exemplaire.

L'imposition adéquate des gains en capital permettrait de récolter des milliards pour les services publics

Le système fiscal canadien aide les riches à s'enrichir, ce qui nous prive de milliards de dollars de revenus pour financer des services publics et des infrastructures de qualité. Le meilleur exemple de cette triste réalité est l'imposition des gains en capital.

Les gains en capital sont imposés à un taux bien inférieur à celui des revenus d'emploi, voire à un taux inférieur à celui des dividendes. La différence de traitement entre ces deux derniers types de revenus montre à quel point les gains en capital sont extrêmement avantageux pour les riches.

Les gains en capital et les dividendes sont deux formes de revenu qui découlent de la richesse et non de l'emploi : les premiers proviennent de l'augmentation de la valeur de biens, généralement des biens immobiliers ou des actions, au moment de la vente; les seconds sont une partie du bénéfice d'une entreprise qui est transmise aux actionnaires. La plupart des pays imposent les gains en capital à un taux supérieur ou égal aux dividendes, le Canada étant une rare exception.

L'impôt payé sur les dividendes est calculé en utilisant le taux marginal d'imposition du bénéficiaire. Cette somme est cependant réduite en raison du crédit d'impôt pour dividendes. Ce crédit est censé tenir compte de l'impôt sur le revenu des entreprises qu'on présume avoir été payé. Cela signifie que les dividendes sont presque toujours imposés à un taux inférieur à celui des revenus d'emploi, car le crédit d'impôt pour dividendes suppose que l'entreprise a payé le taux d'imposition légal des sociétés, au lieu d'utiliser le taux d'imposition effectif réel qui est inférieur. L'ampleur de cette échappatoire fiscale dépend de la capacité de l'entreprise à diminuer son impôt dû, soit par des déductions légitimes, des stratégies d'évitement fiscal agressives ou, dans certains cas,

l'évasion fiscale pure et simple.

À l'origine, les gains en capital n'étaient pas du tout assujettis à l'impôt sur le revenu des particuliers. En 1996, la Commission royale d'enquête sur la fiscalité recommandait que les revenus soient imposés au même taux, quelle que soit leur source. Son président Kenneth Carter avait écrit : « Un dollar demeure toujours un dollar ». Au moment de la réforme fiscale, en 1972, bon nombre de ses recommandations ont été diluées, et seulement la moitié des revenus tirés de gains en capital ont été imposés. Cette proportion est passée à 75 % en 1990, mais le gouvernement libéral fédéral l'a ramenée à 50 % en 2000.

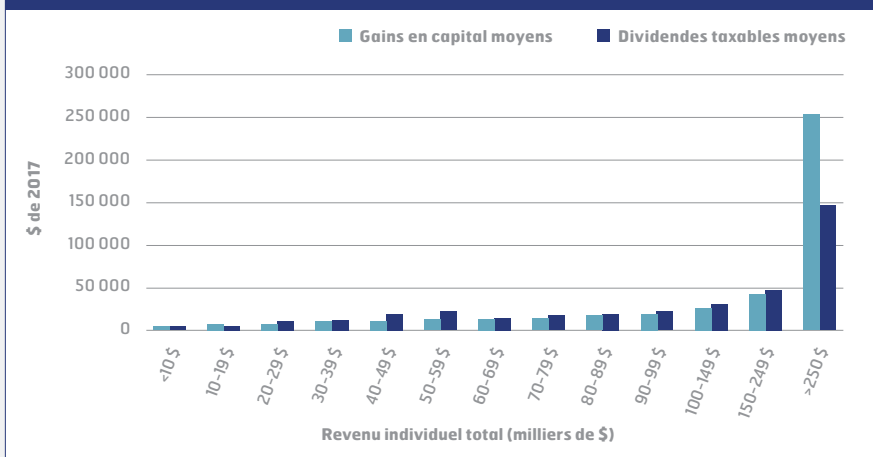
Ce graphique montre les moyennes des gains en capital et des dividendes imposables par tranche de revenus des particuliers. Il ne comprend que les personnes qui ont eu des revenus de ces sources. Comme ces données le révèlent, les revenus des gains en capital sont encore plus inégalement répartis selon la tranche de revenu que ceux issus de dividendes, ce à quoi on pouvait s'attendre compte tenu du traitement fiscal plus favorable. Même s'il s'agit de formes de revenus très différentes, les comptables créatifs savent mettre

en place des structures qui transforment les revenus de l'entreprise en gains en capital. On appelle cette technique le « dépouillement des surplus ». Les riches sont fortement incités à se doter de structures d'évitement de la sorte, celles-ci pouvant réduire de moitié leur taux d'imposition et leur faire gagner un revenu non imposable. Selon la recherche universitaire, 88 % des bénéfices de cette échappatoire vont au 1 % des revenus les plus élevés.

Rien ne justifie que l'impôt traite les gains en capital aussi favorablement. Étant donné que ceux-ci sont basés sur la valeur d'un bien, il n'y a pas d'impôt sur les entreprises qui a déjà été payé, comme c'est le cas pour les dividendes. Les tenants du statu quo diront que les investisseurs méritent d'être récompensés pour le risque pris, mais la recherche démontre que l'imposition d'une proportion plus élevée des gains en capital ne décourage pas l'investissement.

En ramenant le taux d'inclusion des gains en capital à 75 %, le gouvernement fédéral pourrait récolter 10 milliards de dollars par année en revenus supplémentaires pour investir dans les services publics. Cela permettrait aussi de rendre notre régime fiscal beaucoup plus équitable.

Les échappatoires sur les gains en capital bénéficient aux plus riches



Source : Agence du revenu du Canada, statistiques finales T1, tableau 3, 2019

Mesurer l'inflation

La Banque du Canada tient compte de trois variantes de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour mieux comprendre le comportement des prix dans notre économie. Ces mesures alternatives s'intéressent au plus long terme, soit au-delà des changements temporaires ou qui n'affectent qu'une composante du panier de l'IPC, mais qui ne s'étendront probablement pas aux autres biens et services.

Il est utile de comprendre les prévisions de la Banque du Canada lorsqu'on négocie. La détermination des taux d'intérêt par la banque est influencée par ses projections sur la variation des prix, ce qui affecte nos membres de plusieurs façons. En effet, des taux d'intérêt plus élevés ont tendance à ralentir la croissance économique, à freiner l'augmentation

des salaires et à rendre les gouvernements plus hésitants à dépenser.

Voici les trois mesures de l'inflation utilisées par la Banque du Canada :

L'IPC-tronq exclut de l'IPC les composantes dont le taux de variation, au cours d'un mois donné, est beaucoup plus grand ou petit que les changements moyens. Cela permet d'exclure les variations de prix extrêmes qui affectent des composantes spécifiques du panier de l'IPC.

L'IPC-méd mesure la variation de prix au milieu de la fourchette des variations, soit au 50^{ième} centile. Cela permet d'exclure les variations de prix extrêmes au haut et au bas de la fourchette.

L'IPC-comm suit, à l'aide d'un modèle statistique, les changements des prix qui affectent en même temps

différentes catégories du panier de l'IPC. Cela permet d'exclure les variations de prix ayant une cause spécifique qui n'influencent pas les autres composantes. Par exemple, si le prix des ordinateurs augmente temporairement en raison d'une panne dans une usine de fabrication de puces, cela n'affecterait pas les autres prix; ce serait donc exclu de cette mesure.

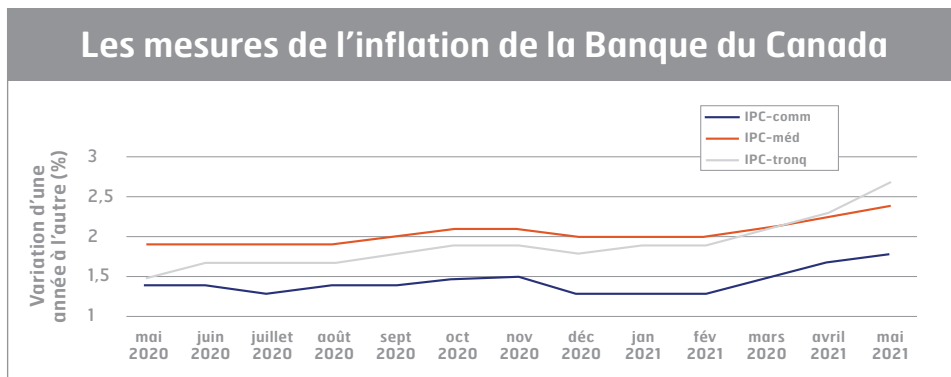
Ces trois mesures ont augmenté au cours du premier semestre de 2021, ce qui était prévisible, puisque l'économie a rebondi après l'allègement des restrictions de santé publique qui étaient en place pendant la majeure partie de la dernière année et demie. De plus, les trois mesures se situent toutes dans la fourchette d'inflation cible de la Banque du Canada, qui est de 1 à 3 %. L'IPC-tronq se rapproche toutefois de la limite supérieure, mais devrait bientôt se stabiliser.

Ce que nous voyons en ce moment pour cette mesure est en partie causé par des effets associés à l'année de référence (lorsque l'inflation semble importante parce que l'on compare les chiffres à des prix temporairement bas). L'IPC-tronq compare une année à l'autre, et l'année dernière a été inhabituelle et extrême. Il faut donc interpréter cet indicateur avec prudence pour le reste de 2021.

Les économistes prévoient que le Canada connaîtra une augmentation moyenne globale de l'IPC de 2,6 % en 2021, avec une hausse plus rapide des prix en Atlantique.

L'augmentation du salaire de base en 2021 est légèrement inférieure à celle de 2020 dans la plupart des provinces. L'Alberta fait bande à part : après des hausses salariales de seulement 0,1 % en 2020, elles atteignent 2,4 % en 2021.

Cela signifie que pour la plupart des gens, le salaire ne suit pas l'inflation. Le SCFP offre à ses membres un outil pour mesurer l'inflation et vérifier si leur salaire suit l'évolution des prix dans leur région. Consultez-le au scfp.ca/calculateur-ipc.



Source : Banque du Canada, www.banqueducanada.ca/taux/indicateurs/sommaire-des-variables-cles-relatives-a-la-politique-monetaire/sommaire-des-variables-cles-relatives-a-la-politique-monetaire-indicateurs-de-linflation/

Augmentation des salaires et des prix												
	Moyenne canadienne	Secteur fédéral	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC	ON	MB	SK	AB	C.-B.
Augmentation moyenne du salaire de base dans les principales conventions collectives (2020)	1,6	2,2	--	--	1,7	--	2,3	1,1	1,2	1,4	0,1	2,0
Augmentation moyenne du salaire de base dans les principales conventions collectives (2021)	1,5	2,0	2,0	--	--	--	2,0	1,0	1,2	1,1	2,4	2,1
Inflation moyenne 2020*	0,7	--	0,2	--	0,3	0,2	0,8	0,7	0,5	0,6	1,1	0,8
Inflation moyenne 2021(prévision)**	2,6	--	3,2	3,4	3,5	2,8	2,9	2,5	2,2	2,6	2,3	2,4

Ententes salariales documentées par Travail Canada. Les ententes salariales de 2021 incluent des données de janvier à juin.

* Statistique Canada. Tableau 18-10-0005-01, Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle

** Selon les dernières prévisions de la Banque Royale (9 juin 2021)

COUP D'ŒIL SUR L'ÉCONOMIE

La Stratégie nationale ne favorise pas le logement abordable

En août, le directeur parlementaire du budget (DPB) a publié une évaluation de la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement fédéral. Il y constate que la stratégie rate plusieurs de ses objectifs. En termes de logements très abordables par exemple, une fois l'inflation prise en compte, les dépenses prévues pour aider les familles à faible revenu ont en fait diminué de 15 % et le financement de nouveaux logements sociaux a chuté de 42 %. Dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a décidé de fournir des capitaux aux promoteurs pour de nouvelles constructions, plutôt que de fournir un soutien continu au logement abordable. Cette approche s'est traduite par un retour sur l'investissement bien moindre en matière de logement abordable, seulement 38 cents de prestations étant versés aux locataires à faible revenu pour chaque dollar investi par le gouvernement fédéral. Cette approche contribue à la financiarisation du logement locatif en rendant les investissements immobiliers encore plus rentables pour les investisseurs et le logement moins abordable pour les locataires. Enfin, il y a eu des retards importants au chapitre des investissements : seulement la moitié des



LOGEMENT ABORDABLE

dépenses prévues ont été effectuées au cours des trois dernières années. De toute évidence, les incitatifs au secteur privé ne favorise pas la construction de logements abordables. Le gouvernement fédéral devrait changer de cap dès que possible pour éviter d'aggraver le problème.

Les Canadiens sont d'accord : il est temps de partager la richesse

Selon un sondage commandé par l'Institut Broadbent, une écrasante majorité de Canadiennes et de Canadiens pensent que la pandémie a aggravé les inégalités de revenus et de richesse. Une poignée de gens

profitent de la pandémie. De plus, certaines grandes entreprises profitent des programmes destinés aux personnes en difficulté. La bonne nouvelle, c'est que la population appuie diverses mesures fiscales pour combler les écarts de revenus et de richesse croissants. De plus, 89 % des gens disent que cela pourrait influencer leur vote. Le SCFP et ses alliés travaillent à faire de l'équité fiscale un enjeu électoral. Obtenez plus d'informations sur cette campagne : www.institutbroadbent.ca/taxons_la_richesse

L'Économie au travail est publiée sur une base trimestrielle par le Syndicat canadien de la fonction publique pour offrir aux travailleuses et travailleurs, ainsi qu'à leurs représentant(e)s de l'information accessible, des analyses fouillées des tendances économiques et des outils pour faciliter les négociations.

Découvrez les éditions de *L'Économie au travail* en ligne à scfp.ca/economie-au-travail. Accédez aussi à d'autres liens utiles.

Pour s'abonner par courriel à *L'Économie au travail*, allez à scfp.ca/abonnement.

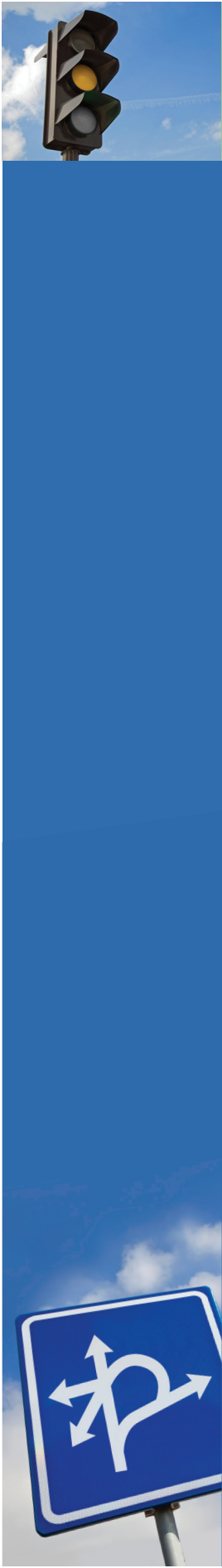
À moins d'indications contraires, tout le contenu a été rédigé par Angella MacEwen. Karin Jordan est la rédactrice en chef.

La relecture a été effectuée par Céline Carré, Valérie Ménard et Vicky Roy. La mise en page a été réalisée par Sarah Walker.

Veuillez communiquer par courriel (amacewen@cupe.ca) pour toute correction, question, suggestion ou contribution.



SCFP / Syndicat canadien de la fonction publique



ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES

L'année de référence et ses effets : Le terrible impact économique de la pandémie de COVID-19 compliquera le suivi et l'interprétation des indicateurs économiques cette année. De nombreux indicateurs sont calculés en fonction de la croissance d'une année à l'autre. Or, ils ont connu plusieurs variations importantes l'an dernier. Lors de l'interprétation des indicateurs de cette année, il faudra donc tenir compte des variations survenues l'an dernier.

Croissance économique : La Banque du Canada prévoit une croissance économique au pays de 6 % cette année et de 4,5 % en 2022, à condition qu'aucune autre mesure de confinement ne soit nécessaire cet automne. L'économie canadienne profitera particulièrement des investissements pour la relance effectuée aux États-Unis.

Emploi : L'emploi dans le secteur des services a légèrement augmenté en juin et juillet, la plupart des provinces ayant assoupli les restrictions en matière de santé publique. Le marché du travail ne s'est toutefois pas encore complètement redressé, en particulier pour les travailleuses et travailleurs autonomes. Le taux de chômage au Canada est de 7,5 %, mais le chômage de longue durée reste élevé. En juillet 2021, plus de 400 000 personnes étaient sans travail depuis six mois ou plus.

Salaires : Les employeurs des secteurs public et privé seront probablement réticents à bonifier les salaires. Comme le prix de la nourriture et du logement continue d'augmenter, les travailleuses et les travailleurs devront faire preuve de fermeté et démontrer la nécessité d'augmenter les salaires.

Inflation : L'inflation globale se redresse, mais il reste à voir dans quelle mesure la pression sur les prix est temporaire ou permanente. L'Indice des prix à la consommation (IPC) global pour mai 2021 était de 3,6 %, plus élevé que l'objectif de la Banque du Canada, mais c'est surtout en raison de l'année de référence utilisée et de ses effets. La Banque du Canada s'attend à ce que l'offre restreinte maintienne l'inflation autour de 3 % pour le reste de 2021, mais cette pression devrait s'atténuer en 2022, avec une inflation plus près de 2 %.

Taux d'intérêt : La Banque du Canada prévoit maintenir son taux directeur à 0,25 % jusqu'à la fin de 2022. Les emprunts des gouvernements demeurent donc abordables, les obligations du gouvernement fédéral d'une durée de 30 ans se vendant à un taux d'intérêt de 2 %.